

Informations de base

2024/2875(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Informations que doivent s'échanger les autorités compétentes

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

8.50.01 Application du droit de l'Union européenne

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur